

# Permis de conduire en ligne, comment ça marche?

Permis de conduire en ligne, auto-école, aides financières, voici tout ce que vous devez savoir avant de passer le permis !

Permis de conduire : démarches, financement et papiers, le guide !

Le permis de conduire représente une étape importante pour la plupart des Français, et pas seulement parce qu'il est signe d'indépendance et d'autonomie, mais aussi parce qu'il demande un investissement personnel plutôt intense. Démarches administratives, financements, obtention des papiers, il n'est pas toujours simple d'y voir clair parmi toutes les possibilités dont on peut profiter de nos jours...

Permis de conduire en ligne ou auto-école ?

Si auparavant peu d'options étaient possibles pour passer son permis de conduire, aujourd'hui, elles sont multiples afin de s'adapter à tous les cas de figure, mais aussi aux plus petits budgets. En effet, il est désormais possible d'effectuer une demande de permis de conduire en ligne. Des sites comme Auto Démarches vont permettre de s'inscrire aux sessions d'examens du Code de la route puis à l'examen du permis de conduire. En effectuant son permis de conduire en ligne, il est ainsi possible de passer son permis en candidat libre et donc de s'affranchir de nombreux coûts. Par exemple, l'inscription à l'examen du Code de la route coûtera 30€, par session d'examens et il sera tout à fait possible de le réviser à l'aide de manuels ou de sites web conçus en ce sens.

En ce qui concerne le passage du permis de conduire en ligne, il est également possible ayant déjà une expérience de la conduite ou souhaitant repasser leur permis de conduire en ligne de s'inscrire directement à une session d'examens. Cet examen pratique pourra être passé dans le secteur et à la période de son choix. En cas de réussite, un formulaire permettant d'être utilisé de façon temporaire permettra alors de circuler en toute légalité et ce dernier permettra également d'effectuer sa demande de permis de conduire directement en ligne. D'ailleurs, les sites de permis en ligne permettent également de faire refaire un permis de conduire en cas de perte ou de vol par exemple. Opter pour le permis de conduire en ligne permet donc aux personnes souhaitant s'affranchir de l'accompagnement d'une auto-école d'effectuer les démarches de demande de permis de conduire en toute autonomie.

Cependant, l'option de l'auto-école est toujours possible pour celles et ceux souhaitant bénéficier de cours de code de la route et d'un enseignement théorique et pratique à la conduite. Les démarches administratives seront toutes prises en charge par l'auto-école et il suffira donc de suivre les différents cours et de se présenter à l'examen le jour J (plus d'informations sur les auto-écoles sur le blog 123automoto).

Les autres démarches en ligne

Plus que le permis de conduire en ligne, les services permettant d'en effectuer la demande vont également permettre de procéder à d'autres démarches : renouvellement de validité du permis de conduire en ligne, faire les démarches pour sa carte grise, changement d'état-civil sur son permis,

demande de duplicata, etc. Terminé les longues heures d'attente à la préfecture pour l'obtention d'un simple document, les services web de permis de conduire en ligne facilitent largement ce type de démarche et propose un accompagnement qui permettra de s'assurer que l'on s'y prend de la bonne manière.

### Financer son permis de conduire

Lorsque l'on souhaite passer son permis de conduire, ce ne sont pas les examens ou la demande de permis en ligne qui représenteront un budget conséquent, mais les cours théoriques et pratiques par lesquels on est bien obligé de passer afin d'acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention de l'examen. Il est parfois difficile de disposer du montant suffisant et la facture pourra être d'autant plus lourde en cas d'échec à l'examen puisque des leçons supplémentaires seront nécessaires. Ainsi, plusieurs aides financières pour aider les personnes le souhaitant ont été mises en place.

Il y a le permis à 1â,- par jour, qui est un prêt dont l'État prend en charge les intérêts et qui s'adresse aux jeunes entre 15 et 25 ans. Il y a également la bourse au permis de conduire qui est mis en place par les municipalités afin d'accompagner les jeunes entre 18 et 25 ans dans leur projet. Ici, la municipalité prend en charge le coût du permis de conduire en échange de 40 à 50 heures de travail d'intérêt collectif. Enfin, les collectivités locales mettent parfois en place des aides financières qui pourront également prendre en charge totalement ou partiellement le coût du permis de conduire, elles seront variables d'une région à l'autre.

Ainsi, il est possible d'opter pour le permis de conduire en ligne si l'on estime que l'on a suffisamment d'expérience pour se présenter à l'examen ou alors d'opter pour une auto-école afin de passer son permis de conduire. Dans ce second cas, il sera parfois possible de profiter d'aides financières pour amortir le coût du fameux sésame.